

DISCOURS DE L'HONORABLE SENATEUR POIRIER

Prouonce a la Fete Nationale L'Assomption, a Caraque

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs.

Constans d'abord le grand succès de notre cinquième congrès acadien.

Ceux à qui ce succès est dû ont bien mérité de l'Acadie. Il convenait, il importait que le comté de Gloucester, le plus français, quant au chiffre comparé de la population, entre tous les comtés des provinces maritimes, prit à son tour l'initiative, déployât le drapeau de la patrie, et fit entendre le cri du ralliement national dans toutes les chaumières, dans tous les hameaux, dans tous les bourgs de l'Acadie, et jusqu'aux confins du Canada et des Etats Unis.

A cet appel du clairon tous les groupes acadiens ont répondu; et voici que l'Acadie française, toute entière est aujourd'hui représentée au grand congrès de Caraque—ceux du Nouveau-Brunswick en plus grand nombre, parce qu'ils sont les plus nombreux et les moins éloignés: ceux de la Nouvelle-Ecosse, le berceau et aussi le tombeau-dont les mort ressuscitent—de notre race, ceux de l'île Saint-Jean, venus la plupart dans des barges, dont le modèle fut importé de France il y a quatre cents ans; ceux des îles Madeleine qui, entre tous, conserment peut être, le mieux le caractère primitif de notre race; nos frères des Etats-Unis, dont le patriotisme éclairé et zélé, sans peur et sans reproches, peut aujourd'hui nous servir de modèle, à nous qui sommes demeurés au pays: il en est venu de Québec où notre influence, à tellement laissée sa marque, qu'il y a peu de Canadiens, M. Placide Gaudet vous le dira, depuis Hébert le premier semeur de blé, jusqu'à Sir Wilfrid Laurier, le premier premier ministre français depuis la confédération de la province, qui n'aient pas été par l'Acadie, ou qui n'aient du sang acadien dans les veines.

Que signifie ce ralliement? Pourquoi cette réunion plénière des nôtres? Quelle est la signification de ce congrès acadien? Ceci simplement: qu'étant Français d'origine, nous voulons, sans préjudice à la loyauté parfaite que nous pratiquons vis-à-vis de la couronne britannique et, sans nous isoler, sans faire bande à part demeurer français de langue, de sentiment et de cœur; qu'étant, grâce à Dieu, catholiques, nous demandons pour nous-mêmes et pour notre clergé national, tous les privilèges et toutes les prérogatives dont jouissent, dans les provinces maritimes, les catholiques appartenant aux autres nationalités.

Nous désirons, de plus nous dont les ancêtres furent les premiers colons du Canada et qui célébrons, cette année, même le 400^e anniversaire de leur premier établissement en ce pays, prendre rang, selon notre nombre, parmi les races dont se compose la confédération canadienne. Y a-t-il là quelque chose dont quelqu'un de raisonnable puisse prendre ombage? L'Etat n'y trouvera certainement pas à redire; et les protestants, nos concitoyens, nos amis, depuis qu'ils nous connaissent mieux, ne s'en formaliseront pas, ou, tout au moins, laisseront faire. Ce n'est plus guère parmi les protestants que se rencontrent, quand il s'agit de nous, les esprits mesquins et les âmes étroites.

Toutes les races de la terre peuvent vivre côte à côte au Canada, en pleine paix en pleine sécurité, dans l'entière jouissance du droit de citoyenneté que l'Etat impartial et souverain garantit à chacun. L'Anglais pur sang, soit qu'il nous arrive directement, botté et éperonné d'Angleterre, soit qu'il descende des Loyalistes ou d'ailleurs, n'y a pas plus de droits et de privilèges que le Dukabor ou le fils du Céléste empire chinois nou-

vement débarqués, si ces derniers ont prêté à la couronne le serment d'allégeance qu'elle requiert d'eux. Les Canadiens-Français nos frères, nos très excellents amis de l'autre côté de la Baie, y sont chez eux tout autant que les Ecosais du Lowland ou du Highland; ils célèbrent et perpétuent leurs gloires nationales à Montréal et à Québec, au jour glorieux de la Saint-Jean Baptiste, en se promenant en procession, et en chantant aussi allègrement, *Vive la Canadienne*, que le Ecosais banquettent toute la nuit de la Saint-André en buvant au son de la vèze.

Nous autres mêmes, ici, en Acadie, nous avons droit à toutes les prérogatives dont jouissent les Anglais, les Ecosais, et même, au civil, quoiqu'au civil seulement, les Irlandais. En autant qu'il dépend de l'Etat, nous sommes à toutes fins des hommes libres.

Le privilège nous est accordé, la loi et les coutumes nous donnent le droit de demeurer français de cœur, si nous le voulons; de parler notre langue française dans nos Congrès nationaux, si nous le jugeons désirable; et cela à la Nouvelle-Ecosse et au Cap Breton, aussi bien qu'au Nouveau Brunswick et à l'île Saint-Jean. Nous ne lésions en cela les droits, nous ne blessons les susceptibilités de personne.

Nous n'avons, d'ailleurs, à en demander la permission à qui que ce soit,—personne n'a rien à y voir. Notre qualité de sujets britanniques nous confère *ipso facto* ces droits intangibles.

Au point de vue civil, en tant que citoyens d'un état libre, notre situation est excellente. Voilà pourquoi nous avons pardonné à l'Angleterre et le dépouillement et l'expulsion et l'assassinat collectif de nos pères, en 1755.

Le grand Déangement n'est plus qu'une page sanglante, qu'une tache rouge dans l'histoire de l'Acadie.

Notre situation dans l'Eglise, je veux dire dans la hiérarchie catholique, est moins bonne. Voilà pour quoi il règne un grand malaise, en Acadie, tant parmi le clergé que parmi le peuple.

N'entrons ici dans aucun détail particulier, ne précisons pas, *non est hic locus*. Contentons nous de généralités.

Notre qualité de catholiques, tout autant, au moins, que notre qualité de sujets britanniques, doit faire de nous des hommes libres. La vérité vous délivrera, nous a-t-il été dit. Nous possédons la vérité intégrale, et nous tenons à la liberté qu'elle promet; autrement nous n'en serions pas dignes. Nous avons droit par elle à tout l'héritage promis aux enfants libres, dans le sens latin du mot. Or nous voulons faire l'apprentissage de cette liberté sur la terre, ici même, en Acadie, pendant que nous vivons. Or cette liberté nous n'en jouissons pas dans toutes ses prérogatives, quelques uns mettent obstacle à son entier exercice—parmi nous.

Ce sont, Mesdames et Messieurs, ces obstacles qu'il est de notre devoir d'écartier. Aide-toi et le ciel t'aidera, nous dit un proverbe sage comme Salomon. C'est ce que nous prétendons faire, très respectueusement.

L'Eglise aussi bien que l'Etat exerce son autorité exécutive par l'entremise de ses ministres et de ses officiers. Il ne faut pas que les ministres, que les officiers de l'Etat soient plus équitables, plus justes et plus chrétiens que ceux de l'Eglise, en Acadie. Ce serait les convenances, ce serait l'ordre renversés; ce serait surtout un grand scandale aux yeux des catholiques, un malheur pour l'Eglise.

La doctrine de l'Eglise est infiniment plus parfaite que les lois de l'Etat. Les fruits de la doctrine doivent, par conséquent, être, au

regard de tous, plus excellents que les fruits de la loi; car par le fruit l'arbre est jugé.

Que de fois la bonne renommée de l'arbre n'a-t-elle pas été compromise par les actes inconsidérés—pour ne pas dire plus—de ses ministres et de ses officiers? L'histoire des nations et l'histoire de l'Eglise, aussi bien, abondent en exemples malheureux d'intendants, de ministres qui ont exercé leur autorité au détriment, tant de l'Etat que de l'Eglise, et pour le malheur des administrés.

Mais ici encore, n'appuyons pas, glissons. Soyons charitables, si d'autres ne le sont guère pour vous.

Catholiques, les Acadiens sont en tous points les égaux des autres catholiques de l'univers entier. Personne, tant que nous n'aurons pas démérité, n'a le droit, sans un abus grave de pouvoir, de faire notre part moindre dans l'Eglise et dans la maison du Père de famille, parce que, par exemple, notre influence dans l'Etat est moins grande, ou que nous souffrons du mal de pauvreté.

Personne n'a le droit, surtout, de se servir de son autorité dans l'Eglise pour nous diminuer, pour humilier notre nation, pour nous amoindrir, pour calomnier notre clergé acadien au profit d'une autre nationalité, fut-ce la sienne propre.

Si quelqu'un le prétend, même au nom de l'Eglise, celui-là ne parle pas le langage de l'Eglise; n'a pas en lui le véritable esprit du fondateur de l'Eglise.

L'Etat a ses statuts; l'Eglise a son droit canon; l'Etat a sa constitution organique; l'Eglise a ses dogmes.

La source de nos droits civils est l'Acte constitutif de l'Amérique Britannique du Nord, élaboré à Québec, en 1865, et promulgué à Londres, le 1^{er} juillet, 1867.

Cet acte déclare, ou permet de déclarer, félon et passible de châtiment, quiconque, à quelque degré de l'échelle sociale où il soit parvenu, empiète sur les biens et les droits des autres citoyens et même des étrangers, qui refuse de leur rendre ce qui leur est justement dû. Cet Acte s'adresse à tous, et tous sont égaux devant lui. Les gouvernants ne peuvent pas plus se soustraire à ses effets que les administrés. Le premier ministre y est soumis comme le dernier des électeurs.

L'Acte qui nous octroie dans l'Eglise la plénitude de nos immunités et de nos droits humains est celui-ci: Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fût fait à vous-même. C'est un acte de charité universelle.

Il est daté de l'an "1", a été promulgué en Judée et sanctionné sur le Golgotha.

Cet Acte de législation divine, ce commandement suprême, n'est établi, pas plus que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord d'exception en faveur de personne. Il s'adresse à tout le monde et peut-être plus particulièrement à ceux qui ont reçu mission de la prêcher aux nations et de leur interpréter par leur conduite. Petits et grands y sont soumis; pasteurs et troupeaux lui doivent obéissance; il oblige les évêques aussi bien que les fidèles, et les Irlandais ne s'y peuvent pas plus soustraire que les Français.

Cette loi de charité universelle est d'autant plus redoutable qu'elle s'énonce, au livre de la Loi, dans des paroles d'infinie douceur. aucun appareil de châtiment humain ne l'accompagne. Il suppose, chez ceux qui sont appelés à l'exercer, un grand esprit de justice, de droiture et de charité.

Malheur à ceux qui l'enfreignent! Malheur à ceux, surtout, qui l'enfreignent avec impunité!

L'Europe est aujourd'hui travaillée par des groupes d'hommes achar-

nés à renverser l'ordre établi; ces hommes s'appellent les anarchistes, les nihilistes.

Savez-vous, messieurs, quels sont les précurseurs des anarchistes et des nihilistes? Les ancêtres en ligne droite des perturbateurs de l'ordre établi au vingtième siècle? Les précurseurs et les ancêtres, à la fois, de ceux devant qui les trônes tremblent, aujourd'hui, en attendant qu'ils soient renversés, demain?

Ce sont les anti-quiés usurpateurs des immunités, ce sont les détenteurs des biens, ce sont les violeurs des droits d'autrui et ceux qui perpétuent leur injustice. A cause de leur haute situation et de leur impunité séculaire, ils se sont démesurément grandis à leurs propres yeux au point de se croire dégagés de toute obligation envers leurs frères; ils se sont placés au-dessus de l'humanité; ils se sont élevés au-dessus de la loi, même de la loi qui commande de ne pas faire aux autres ce que l'on ne veut pas qu'il nous soit fait à nous-mêmes.

Ils se sont dit dans leur folie pour ce qui regarde ceux qui sont placés au-dessous de nous, nous ne reconnaissons pas d'autre loi que notre bon plaisir. Ils se sont dit dans leur orgueil: nous ne sommes responsables qu'à Dieu seul, et ils ont été injustes envers leur prochain, et ils ont pratiqué l'arbitraire, comme il arrive toujours en pareil cas.

Ils sont les premiers perturbateurs de l'ordre et les plus grands. Tout l'édifice a été par eux ébranlé. Aujourd'hui, de par le monde entier la répercussion revient d'en bas, que le premier choc parti d'en haut? Elle est peut-être moins criminelle, ayant été provoquée, et, au surplus, ceux d'en bas n'ayant pas été spécialement chargés de l'ordre.

Que les usurpateurs des biens que les spoliés des immunités d'autrui parent d'un non auguste et pompeux, ou qu'ils s'appellent simplement nihilistes, ou anarchistes, c'est tout un, c'est la même chose, au fond. Les uns sont le désordre en haut, les autres sont le désordre en bas. Les premiers ont préparé les révolutions, les chismes, les hérésies; les seconds les ont faits. Les premiers se nomment Caïn, Pharaon, Caïphe, Judas Ischარიel; les seconds s'appellent... légion.

Les premiers ont engendré et engendrent ternellement les seconds. Que conclure de tout ceci? Je m'aperçois que les vingt minutes qui m'ont été accordées pour pérorer sont presque expirées. Nous ne concluons pas aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous attendons le prochain congrès acadien pour tirer notre conclusion.

Cette limitation des discours à vingt minutes chacun est une heureuse innovation, dont il faut, entre mille autres choses excellentes, féliciter notre sympathique Président. D'abord elle me permet de ne pas conclure; elle me dispense, en même temps, d'attaquer la troisième partie de ce qui devait faire le sujet de mes considérations, à savoir: notre détermination de prendre rang selon notre nombre, parmi les races dont se compose la Confédération canadienne. C'est bénéfice net pour vous tous, Mesdames et Messieurs.

Heureux les parlements; heureux les congrès; heureux surtout les banquets où les discours sont limités à vingt minutes; Il n'en existe malheureusement pas de ces assemblées bénies, exceptés chez les sourds et muets et, du meshui, dans les Congrès acadiens.

Les discours prononcés aux banquets de la Saint-Jean-Baptiste, soit à Montréal, soit à Québec sont peut-être les plus beaux que j'aie entendus de ma vie. Ce sont aussi parmi les plus longs. Quand un orateur, à l'un de ces banquets, prend la parole, c'est à bail emphytéotique; il la garde jusqu'à épuisement de forces vocales, c'est un assaut d'éloquence et aussi d'endurance. Au deuxième discours de la soirée, le coup de minuit a sonné; et quand le tour de ceux qui sont le neuvième ou le dixième sur la liste arrive enfin, l'aube s'est discrètement levée et l'on entend les

cops des alentours Chanter. Demandez le plutôt à notre ami, M. le juge Landry; demandez l'un des nouvelles du dernier banquet de Québec, où il fut appelé à porter la parole au nom des Acadiens.

A l'un de ces banquets splendides donné, il y a une quinzaine d'années à Montréal, à une célébration de la Saint-Jean-Baptiste, j'avais à répondre à la santé de notre chère Acadie. J'étais le neuvième sur la liste des orateurs, entre le délégué du Manitoba et celui des Canadiens des Etats.

A deux heures du matin, l'orateur du Manitoba, n'en pouvant plus se retira.

Celui des Etats-Unis était un orateur hors ligne, un second Châteaubriand dit-on. Le discours qu'il avait préparé devait faire sensation. Il y tenait. Il y tint jusqu'à vers trois heures, lorsque, à bout de forces, il s'affaissa à son tour, et prit mélanco-liquement le chemin de son hôtel.

Nous étions encore cinq orateurs sur la brèche. On est acadien on ne l'est pas: Je résolus de rester jusqu'à la fin. "La garde meurt et ne se rend pas." Chaque fois qu'un nouvel orateur se levait, un pan de la salle du festin se dégarnissait. L'évêque, les ministres, les députés les hommes d'affaires, s'étaient depuis longtemps éclipsés. Je m'aperçus que le président de la Saint-Jean-Baptiste et du banquet, M. le juge... Un tel, somnolait doucement. Une habitude prise en tenant audience, pensais-je; ça m'est égal, tenous bon.

Encore un toast et mon tour allait arriver. Il arriva enfin.

Je jetai un coup d'oeil dans la salle, Presque tout le monde avait disparu. Il restait, toutefois, un petit groupe de femmes. —Des saintes femmes, me dis-je, à part moi: ayons compassion d'elles et soyons bref. Du côté des hommes, un auditeur, un seul restait. Appuyé à une colonne, il était très attentif aux discours.

Ce vers légèrement modifié de Victor Hugo, me vint à la mémoire et me fortifia.

"Et s'il en reste un seul, celui-là me suffit."

C'était, à n'en pas douter, un de mes amis, cette pensée m'attendrit. J'attaquai mon discours. Il fut de dix minutes, pas davantage; mais vibrant.

Au silence solennel qui régnait dans la salle—on pouvait entendre... le juge ronfler—je compris que j'avais remporté un grand triomphe oratoire.

J'aperçus, en même temps, mon ami, devenu mon unique auditeur, à ce moment; les femmes avaient fui. Il était toujours à la colonne, attentif, sous l'effet, cette fois-ci de mon éloquence à moi. J'allai à lui, les mains tendues, les lèvres chargées de reconnaissance, brisé par l'émotion.

Merci, lui dis-je, ô mon ami, merci qui que vous soyez. Il se frotta les yeux et me regarda.—Tiens, dit-il, je dormais. Bien aimable à vous de m'avoir réveillé. Bonsoir.

O vous, futurs présidents généraux de l'Assomption, à l'exemple de M. le docteur Comeau, limitez toujours, si vous le pouvez, vos discours de congrès et de banquets à vingt minutes, vingt minutes, c'est tout le temps qu'il faut pour être éloquent.

A BILIOUS HEADACHE

Is one of the meanest things in the world. To prevent biliousness use Dr Hamilton's Pills which keep the system clean and pure, regulate the bowels, give tone to kidneys and liver. You'll never have vigorous bracing health by taking Dr. Hamilton's Pills. Your druggist sells Dr. Hamilton's Pills. Your druggist sells Dr. Hamilton's Pills, 25c. per box or five boxes for one dollar.

A dangerous drink is impure water. It brings on diarrhoea, cramps and piercing pain in the bowels. Contract the effect of bad water with Perry Davis Painkiller. Take it in your grip when you travel.



CURES
Dysentery, Diarrhoea, Cramps, Colic, Pains in the Stomach, Cholera, Cholera Morbus, Cholera Infantum, Sea Sickness, Summer Complaint, and all Fluxes of the Bowels.
Has been in use for nearly 60 years and has never failed to give relief.

THE
Prince Edward Island Agricultural
And Industrial
EXHIBITION
AT
CHARLOTTETOWN
Sept. 26, 27, 28 and 29,
**Open to the Maritime
Provinces**

This will be the Greatest Fair
Held on P. E. Island
Over \$6000 in Premiums
Grand Display of Exhibits

Entries in Live Stock close 15th September. Entries in all other classes close 22nd September. Illustrated lectures by experts under the auspices of F. W. Hodson, Esq, Dominion Live Stock Commissioner and the Exhibition Association will be held at the closing of the judging of each class and also each evening at 7.30 o'clock in the Farmer's Pavilion. Two days' horse racing. Liberal purses. Magnificent attractions in front of the Grand Stand on the afternoons and evenings of Wednesday and Thursday, 27th and 28th September. For entry forms prize lists, race programmes and all information write to the secretary.
F. L. HASZARD
President.
C. R. SMALLWOOD
Sec'y-Treasurer.

What you ask for

You always get in our store. No. "Just as good" business with us. We have everything a good Drug Store should have, including PURE DRUGS AND CHEMICALS, PROPRIETARY PREPARATIONS AND PATENT MEDICINE OF ALL KINDS TOILET ARTICLES IN GREAT VARIETY AND OF THE BEST QUALITY
Fine Cigars and Tabacos. Fancy Goods, Etc.

OUR PRICES ARE RIGHT
J. E. Gallant.

TENDERS

DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS, CHARLOTTETOWN, AUG 23rd, 1905
Sealed Tenders will be received at this office until noon on Thursday, September 14th, 1905, from any persons willing to contract for the building of a new bridge on the road leading from Middleton to Mount Vernon, Queens County, according to plan and specification to be seen at the office of J. D. Morrison, Mount Vernon, (Road Inspector) and at this office. The names of two responsible persons willing to become bound for the faithful performance of the contract, must accompany each tender. The department does not bind itself to accept the lowest or any tender. Tenders to be addressed to the undersigned and marked "Tenders for Mount Vernon Bridge."
L. B. MACMILLAN,
Sec'y Public Works